

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mëlange et de la sociètè/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mëlange
Nom commercial	: La poudre super dètartrante WC 500g
UFI	: YWRP-90Y4-P00J-4JWW
Code du produit	: BRI249 (PCH281)
Type de produit	: Dètergent
Groupe de produits	: Produit commercial
Autres moyens d'identification	: Gencod : 3383482304628

1.2. Utilisations identifièes pertinentes de la substance ou du mëlange et utilisations dèconseillèes

1.2.1. Utilisations identifièes pertinentes

Destinè au grand public	
Catègorie d'usage principal	: Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mëlange	: poudre WC
Fonction ou catègorie d'utilisation	: Agents dètergents/lavants et additifs

1.2.2. Utilisations dèconseillèes

Restrictions d'emploi	: Ce produit ne doit pas ètre utilisè à des fins autre que les applications mentionnèes ci-dessus
-----------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de donnèes de sècuritè

Distributeur

HARRIS SAS SASU
16 rue des rougeries CS31809
FR- 35400 Saint-Malo
France
T +33 (0) 2 96 63 88 22 - F +33 (0) 2 96 63 88 77
jacques@lebriochin.com - www.jacquesbriochin.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : INRS/ORFILA (France) : 33 1 45 42 59 59

Pays	Organisme/Sociètè	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mëlange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catègorie 1 H318

La poudre super détartrante WC 500g

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, H335
catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Sodium percarbonate, Citric acid

Mentions de danger (CLP) :

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P261 - Éviter de respirer les poussières.
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Citric acid	N° CAS: 77-92-9 N° CE: 201-069-1 N° REACH: 01-2119457026-42	50 – 80	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Sodium percarbonate	N° CAS: 15630-89-4 N° CE: 239-707-6 N° REACH: 01-2119457268-30	10 – 20	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318

La poudre super détartrante WC 500g

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
carbonate de sodium	N° CAS: 497-19-8 N° CE: 207-838-8 N° Index: 011-005-00-2 N° REACH: 01-2119485498-19	10 – 20	Eye Irrit. 2, H319
Sodium chloride	N° CAS: 7647-14-5 N° CE: 231-598-3 N° REACH: 01-2119485491-33	5 – 10	Eye Irrit. 2, H319
Bicarbonate de sodium	N° CAS: 144-55-8 N° CE: 205-633-8 N° REACH: 01-2119457606-32	1 – 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: En cas de malaise consulter un médecin. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Non déterminé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Adapter les produits extincteurs à l'environnement. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Peut aggraver un incendie; comburant.
-------------------	---

La poudre super détartrante WC 500g

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Autres informations : Les résidus de combustion et eaux d'extinction contaminées peuvent être jetés conformément aux règles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Assurer une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- 6.1.1. Pour les non-secouristes**
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.
- 6.1.2. Pour les secouristes**
- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Conserver le récipient bien fermé et à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'abri de l'humidité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Produits incompatibles : Acides. Bases. Matières inflammables. métaux et sels métalliques. Bases fortes. Acides forts.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

détartrants à usage ménager.

La poudre super détartrante WC 500g

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Bicarbonate de sodium (144-55-8)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	bicarbonate de sodium
VME (OEL TWA)	≈ 10 mg/m ³ Poussières réputées sans effet spécifique

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection (manches et col fermés)

Protection des mains:

Porter des gants appropriés testés selon EN374. Porter des gants de protection.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2. Porter un masque approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

La poudre super détartrante WC 500g

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Ne pas respirer les poussières. Se laver les mains après toute manipulation. Assurer une ventilation adaptée. Eviter le contact avec les aliments et les boissons.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: blanc.
Apparence	: Poudre.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable.
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Hydrosolubilité.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'agrégation des particules	: Pas disponible
État d'agglomération des particules	: Pas disponible
Surface spécifique d'une particule	: Pas disponible
Empoussiérage des particules	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

La poudre super détartrante WC 500g

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Bases fortes. Matières inflammables. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne pas respirer les fumées. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

carbonate de sodium (497-19-8)

DL50 orale	4090 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	2300 mg/l

Sodium percarbonate (15630-89-4)

DL50 orale	1034 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel

Citric acid (77-92-9)

DL50 orale	11700 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel

Sodium chloride (7647-14-5)

DL50 orale	3000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 10000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 42000 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Bicarbonate de sodium (144-55-8)

pH	8
----	---

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

Bicarbonate de sodium (144-55-8)

pH	8
----	---

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction : Non classé

La poudre super détartrante WC 500g

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Citric acid (77-92-9)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
---	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Bicarbonate de sodium (144-55-8)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	596 mg/kg de poids corporel/jour
-----------------------------	----------------------------------

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Non rapidement dégradable

Bicarbonate de sodium (144-55-8)

CL50 - Poisson [1]	7100 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	4100 mg/l
NOEC chronique algues	> 576 mg/l

carbonate de sodium (497-19-8)

CL50 - Poisson [1]	300 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	265 mg/l waterflea

Sodium percarbonate (15630-89-4)

CL50 - Poisson [1]	> 70 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	4,9 mg/l waterflea

Citric acid (77-92-9)

CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	85 mg/l waterflea

Sodium chloride (7647-14-5)

CL50 - Poisson [1]	5840 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	4136 mg/l waterflea

La poudre super détartrante WC 500g

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Sodium chloride (7647-14-5)

CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	2430 mg/l
---	-----------

12.2. Persistance et dégradabilité

La poudre super détartrante WC 500g

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

Indications complémentaires	Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents
-----------------------------	---

Bicarbonate de sodium (144-55-8)

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La poudre super détartrante WC 500g

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Bicarbonate de sodium (144-55-8)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

carbonate de sodium (497-19-8)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-6,19
--	-------

Citric acid (77-92-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,72
--	-------

Sodium chloride (7647-14-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3
--	----

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

La poudre super détartrante WC 500g

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

La poudre super détartrante WC 500g

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Règlement sur les détergents (CE 648/2004)

Fiche d'information sur les composants		
Composant	N° CAS	%
CITRIC ACID	77-92-9	≥10%
SODIUM CARBONATE PEROXIDE	15630-89-4	≥10%
SODIUM CARBONATE	497-19-8	≥10%
SODIUM CHLORIDE	7647-14-5	1 - 10%
SODIUM BICARBONATE	144-55-8	1 - 10%
SODIUM C12-18 ALKYL SULFATE	68955-19-1	0,1 - 1%

Étiquetage du contenu	
Composant	%
agents de blanchiment oxygénés	5-<15%
agents de surface anioniques	<5%

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 78	Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

La poudre super détartrante WC 500g

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.